



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de la minorité ouïghoure en Chine

Question au Gouvernement n° 3378

Texte de la question

SITUATION DE LA MINORITÉ OÛGHOURE EN CHINE

M. le président. La parole est à Mme Coralie Dubost.

Mme Coralie Dubost. Je souhaite évoquer un sujet qui, je l'espère, fera l'unanimité sur les bancs de notre hémicycle.

Monsieur le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, à l'heure où le peuple ouïghour subit une répression terrible au Xinjiang, notre jeunesse nous exhorte à ne pas détourner le regard. À sa façon, munie de hashtags et de posts Instagram, notre jeunesse s'est mobilisée : elle n'accepte pas la violation organisée par Pékin des droits les plus fondamentaux des peuples ouïghours. Elle n'accepte pas les atteintes aux droits des femmes et des enfants, les atteintes aux libertés individuelles, les traitements inhumains et dégradants.

Monsieur le ministre, nous avons conscience de l'engagement du Président de la République et du vôtre dans le cadre du dialogue franc et direct avec les autorités chinoises, mais notre jeunesse réclame d'ajouter la puissance de la parole publique à ces relations diplomatiques, notamment à l'endroit des acteurs privés. Nommons, dans cet hémicycle, ce qui arrive aux Ouïghours. Nommons les entreprises qui continuent de sous-traiter aux fournisseurs utilisant la répression contre les Ouïghours : Gap, Uniqlo et Huawei, notamment.

Comme notre jeunesse, n'acceptons pas ! Portons la voix de la France des droits de l'homme, de la liberté et de la justice ! Cette parole, portons-la auprès des entreprises françaises et européennes qui continuent à avoir des intérêts dans vingt-sept usines de la région ; nous voulons qu'elles s'engagent concrètement à couper tout lien avec les sous-traitants. Nous n'acceptons pas de nous chausser et de nous vêtir dans l'indignité et la maltraitance du travail forcé. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, Dem, LT et EDS.)*

M. le président. Merci, madame la députée.

Mme Coralie Dubost. Dans le cadre de son dialogue direct avec la Chine, quels sont les engagements que la France prend pour apporter son soutien au peuple ouïghour ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Madame la députée Caroline Dubost...

M. le président. C'est Coralie, monsieur le ministre ! *(Rires sur de nombreux bancs.)*

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. C'est l'émotion !

M. Éric Diard. Ou le décalage horaire !

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. J'ai eu l'occasion, au mois de juillet dernier, de faire valoir devant votre assemblée l'indignation de la France à l'égard de ce que subit la population ouïghoure. Tous les documents et les témoignages qui nous parviennent de la société civile sur la situation au Xinjiang font état de pratiques injustifiables, que vous avez évoquées et que nous avons condamnées fermement.

Le Président de la République s'est exprimé publiquement et avec beaucoup de force sur ce sujet, lors de l'assemblée générale des Nations unies il y a quelques jours. Nous avons nous-mêmes porté cette question au niveau européen, si bien qu'elle a été abordée publiquement devant le président Xi Jinping, lors du sommet entre l'Union européenne et la Chine en septembre. Nous nous sommes pourvus devant le conseil des droits de l'homme des Nations unies pour que le plus grand nombre possible d'États reprennent cette condamnation, y compris les membres de l'Organisation de la coopération islamique.

Dans l'immédiat, quatre urgences dominent. Les camps d'internement doivent fermer immédiatement. Il convient d'organiser une visite sur place du haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Mme Michelle Bachelet, et d'experts pouvant vérifier, en toute transparence, les dires des autorités chinoises – on croit comprendre que celles-ci n'y sont pas opposées, donc allons-y et faisons toute la lumière sur cette situation. Il importe que les entreprises françaises et européennes soient plus vigilantes sur le respect des droits de l'homme – les entreprises et les éventuelles sociétés mères doivent respecter la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. Enfin, il importe que les Ouïghours soient reconnus et respectés en France – ce n'est pas une affaire secondaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Données clés

Auteur : [Mme Coralie Dubost](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3378

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [7 octobre 2020](#)